COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION: 4 décembre 2015

Présents:

Anne-Marie FORGEOUX, maire

Roger GUGLIELMETTI - Catherine REBATEL - Carole CISSE -

Christophe MARTIN, adjoints

Edmond CADET - Alain BOITTE - Bruno BOUCHARD - Margot MERLE -

Aurélie BERNARD – Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON –

Gilles du CHAFFAUT - Patrick LESPINASSE

Absente:

Charlotte LANDRE

Secrétaire de séance : Edmond CADET

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

1°/ Délibération n°086/2015 — Secours sur pistes — Ajout : approbation des tarifs transports ambulances

Le Conseil Municipal, suite à la délibération n°079/2015 du 18 novembre 2015, ajoute les tarifs des transports par convention avec les ambulances, aux tarifs des secours sur pistes pour la prochaine saison hivernale 2015/2016.

Le conseil attribue le marché à Ambulances Altitudes – rue Général Colaud – 05100 Briançon – pour les prestations suivantes :

*vers cabinets médicaux ou hôpital de Briançon

°145.00 €/le transport en semaine

°290.00 €/le transport week-end et jours fériés

Approuvé à l'unanimité

2º/ Délibération n°087/2015 — Convention de mutualisation des ambulances entre les communes du Monêtier les Bains, La Salle les Alpes et Saint-Chaffrey

Le Conseil Municipal, compte tenu que l'absence de médecins dans la vallée de la Guisane va fortement impacter la prise en charge des blessés par le service des pistes de Serre Chevalier, adopte le projet de convention avec les communes de La Salle les Alpes et Saint-Chaffrey afin de réduire le risque d'indisponibilité d'ambulances, et donc d'attente pour les blessés.

Approuvé à l'unanimité

3º/ Délibération nº088/2015 - Subvention Voyage Scolaire - coopérative scolaire

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 3 500 € à la coopérative scolaire afin d'organiser un voyage scolaire pour les élèves des Cours Elémentaires de l'Ecole du Monêtier. Cette subvention permettra de réduire la participation financière des parents d'élèves.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°089/2015 – Servitude de passage sur la parcelle communale AD 657

Le Conseil Municipal approuve la servitude de passage et de canalisations sur la parcelle communale AD657, lieudit «Peyre Foucheras», dans le cadre d'un processus de désenclavement, au profit des parcelles AD410, AD409, AD404, AD403 et AD405. Monsieur Roger GUGLIELMETTI ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

°Quel est le coût total, subventions déduites, de la nouvelle fontaine ? Budget prévisionnel 116 000 ϵ TTC en dépenses \rightarrow 104 000 ϵ à l'issue des travaux La Région a accordé 16 580 ϵ de subvention et le Conseil Départemental doit instruire la demande début 2016 ;

°Déviation : le conseiller départemental A.MURGIA a déclaré le 7 octobre dernier, qu'avec Anne-Marie FORGEOUX, ils allaient la repenser. Qu'en est-il exactement, sachant que le Président du Département a récemment déclaré qu'il ne financerait plus les déviations ?

La révision du PLU dans laquelle s'est engagée la Commune va permettre de travailler en relation étroite avec le Département sur ce projet de voirie.

Cette nouvelle voie doit constituer un complément au réseau de desserte de la partie Est du bourg vers le cœur du village, tout en assurant l'allègement du trafic traversant au centre bourg.

Effectivement, les simples déviations ne seront plus financées par le département.

°Cabinet Médical sera-t-il ouvert cet hiver?

Nous travaillions jusqu'à aujourd'hui deux pistes en parallèle. Celle de l'installation d'un médecin libéral et celle de l'ouverture d'un centre de santé (avec médecins salariés).

La première hypothèse ne semblant pas aboutir, la seconde est aujourd'hui approfondie et organisée.

Une solution provisoire, pour la saison, pourrait être trouvée début janvier avec l'appui de la Fondation Edith Seltzer.

La séance est levée à 19h50.

